

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2007)
Heft: 6

Artikel: L'instruction en formation dans les écoles de recrues des troupes blindées
Autor: Brulhart, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346753>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'instruction en formation dans les écoles de recrues des troupes blindées

Lt-col EMG Philippe Brulhart

Officier supérieur adjoint du commandant de la brigade blindée 1. Chef IFO 1 des troupes blindées (2004-2006).

Ces trois dernières années, l'entraînement et l'instruction en formation des troupes blindées dans les écoles de recrues ont subi des changements importants. Le passage de quinze à vingt et une semaines d'instruction pour les soldats nous a donné la possibilité d'augmenter le niveau d'instruction en formation atteint à la fin de cette formation de base.

Lors des treize premières semaines d'instruction auprès de l'école de recrues (ER) blindés 21, à la place d'armes de Thoune, les recrues acquièrent les bases du combattant individuel : fusil d'assaut, service de protection atomique et chimique (SPAC), service sanitaire, garde, etc. Dès la septième semaine, ils sont formés comme spécialistes afin d'être en mesure de remplir leur rôle dans le cadre du groupe et de la section. En fonction de la complexité du système d'armes ou de la spécialité, le niveau atteint à la fin de cette période est très différent d'une formation à l'autre.

Les huit dernières semaines de l'ER sont consacrées à l'entraînement et à l'instruction en formation auprès du commandement de l'instruction des formations (cdmt IFO bl 23), d'abord dans les cantons de Glaris et des Grisons pour l'instruction au tir, puis dans le canton du Jura pour l'instruction au combat.

Le cdmt IFO bl 23

Le cdmt IFO bl 23 doit être considéré comme le centre de compétence de l'instruction en formation jusqu'au niveau du bataillon pour les formations de chars, de grenadiers de chars, d'explorateurs, de sapeurs de chars et d'état-major.

Ses tâches comprennent :

- la conduite de l'instruction en formation dans le cadre de l'instruction de base (IFO 1), trois fois (1+8 semaines) par année ;
- l'appui à l'instruction dans le cadre des services

d'instruction de la troupe (IFO 2) pour les bataillons de chars/grenadiers de chars, les bataillons d'explorateurs et les bataillons sapeurs de chars ;

- l'introduction du char de grenadiers 2000 (jusqu'à fin 2005) ;
- l'organisation et la conduite des stages de formation technique I + II (SFT I + II) pour les futurs commandants d'unité et de corps de troupe ;
- la transposition de la doctrine pour l'entraînement en formation (IFO) des troupes blindées au niveau de la section, de la compagnie et du bataillon ;
- la conduite du service pratique des futurs commandants de bataillon et des futurs officiers d'état-major.

Les synergies qui en découlent créent les conditions favorables au succès de l'entraînement en formation aussi bien dans les écoles que dans les cours de perfectionnement. A moyen terme, une certaine unité de doctrine, aussi bien au niveau tactique/technique de combat qu'au niveau de la méthodologie de l'instruction est assurée.

L'instruction en formation 1 (IFO 1)

Le chef de l'IFO 1 dispose de plusieurs formations d'instruction, qui lui sont directement subordonnées. Ces unités constituent, ensemble, le bat chars 23 ad hoc :

- une compagnie d'état-major (cp EM chars) ;
- une compagnie d'exploration (sct expl et sct chass chars) ;
- une compagnie de chars (cp chars) ;
- une compagnie de grenadiers de chars (cp gren chars) ;
- une compagnie de sapeurs de chars (cp sap chars).

Les cadres de milice en formation (commandants de compagnie, sous-officiers supérieurs et chefs de section)

intègrent l'IFO 1 une semaine avant les sous-officiers et soldats, afin de participer à un cours de cadres (CC) qui se déroule par spécialités, sous la conduite de militaires de carrière.

Les quatre premières semaines sont consacrées principalement à l'intégration des cadres, car les chefs de section ne connaissent pas encore la troupe, à l'instruction au tir du groupe puis de la section sur les places appropriées. Les cp EM chars et cp expl entraînent les standards de la section puis de la compagnie, dans le terrain. Cette période s'achève par un exercice de tir de la compagnie mixte (2-3 sct chars, 1 sct gren chars et 1 sct sap chars) sur la place de tir d'Hinterrhein et par un exercice d'engagement de trois jours du bat expl (-) pour les cp EM et expl.

Les quatre dernières semaines se déroulent sur la place d'armes de Bure pour les formations lourdes et dans le canton du Jura pour les cp EM chars et cp expl. C'est durant cette période que l'instruction en formation prend réellement son envol pour l'ensemble de l'école.

Les cp EM chars et cp expl poursuivent leur entraînement essentiellement au niveau de la compagnie. La collaboration avec les formations d'ondes dirigées (ondi) y est également entraînée. Ces deux compagnies forment un bat expl réduit (-) lors de l'exercice de brigade INTERARMES dirigé par la formation d'application (FOAP) d'aide au commandement, où les transmissions et le flux des renseignements constituent les efforts principaux.

Les compagnies de combat montent progressivement en puissance, du groupe pour les formations débarquées (sapeurs et grenadiers de chars) à la compagnie pour les chars de cbt. L'effort principal se situe au niveau de la section.

Lors de la septième semaine, l'IFO 1 est inspectée par le cdt FOAP bl/art ou par le commandant d'une des brigades d'engagement. En principe, cette inspection se déroule sur deux jours dans le cadre d'un exercice d'engagement du bat chars ad hoc. L'effort y est porté sur l'instruction en formation et sur les cadres de milice, en particulier l'EM bat de milice et les cdt cp.

Cette période d'instruction s'achève, pour tous, par un exercice de combat à double action à l'échelon du bataillon de chars (-) avec, dans la majorité des départs de cours, la participation de l'école d'officiers (EO bl 22). Cet exercice se déroule sur deux jours. Le bataillon de chars ad hoc est alors conduit par un état-major de bataillon de milice ad hoc, composé d'officiers effectuant leur service pratique, et de militaires de carrière.

Philosophie de l'instruction en formation

L'instruction est axée sur l'attaque. En conséquence, chaque instruction ou exercice se déroule dans ce cadre. En vue d'un tel engagement, chaque formation (section) doit être en mesure de remplir des missions de combat très diverses. Le nombre et la nature de ces missions diffèrent grandement d'une formation à l'autre. A titre d'exemple, les sections gren chars comptent plus d'une quinzaine

de missions-type, sans compter les comportements standards (SOP¹). De ce fait, il n'est pas possible de couvrir l'ensemble de ces missions lors des quelques semaines d'instruction disponibles lors de l'IFO 1.

A la fin de l'IFO 1, les sections sont entièrement dissoutes, les cadres et soldats étant ensuite répartis dans les diverses unités des brigades d'engagement. Par conséquent, il a été décidé de ne pas se concentrer uniquement sur une à deux missions au combat, mais au contraire de couvrir un maximum de fonctions, en respectant les pas de la méthodologie d'instruction : soit en principe une mission de combat par journée d'instruction. Par expérience, il est plus intéressant pour un commandant de bataillon d'accueillir de jeunes cadres disposant de connaissances pratiques plus larges. De plus, les résultats atteints sont plus que satisfaisants.

Nous avons fixé, pour chaque formation, les missions de combat qui doivent être impérativement entraînées durant l'IFO 1. Les variations d'un départ de stage à l'autre sont très minimes et dues essentiellement à diverses servitudes. Les commandants de bataillons et de compagnies des unités des brigades d'engagement reçoivent, à l'issue de leur formation, un CD avec une collection d'exercices de tir et de combat qui inclut une vue d'ensemble des missions de combat entraînées à l'IFO 1.

Méthodologie de l'instruction en formation

En ce qui concerne la méthodologie de l'instruction, un effort tout particulier est donné à la préparation des cadres. Le directeur d'exercice conduit systématiquement cette activité, chaque jour et selon un schéma clairement établi :

1. Instruction au combat ;
2. Entraînement de la formation (*Verbandstraining*) ;
3. Contrôle « Pronto » ;
4. Exercice (test) et critique interactive.

L'entraînement avec la troupe commence par une instruction au combat théorique et interactive. Elle a pour but de sensibiliser les participants au sens de la mission, à l'image d'un adversaire potentiel, au mécanisme et à la compréhension des divers ordres y relatifs.

L'entraînement en formation est l'étape suivante. Le chef de la formation exercée entraîne sa formation de manière autonome. Cette activité a lieu dans un terrain connu et, idéalement, reconnu par tous les cadres. Le but est l'application sans faute du mécanisme, ceci sans marquage de l'adversaire. Le directeur d'exercice contrôle et appuie cette activité.

Le contrôle « Pronto » achève la phase préparatoire à l'exercice à proprement parler. Il est conduit par le directeur d'exercice, dans le même cadre que l'entraînement en formation, avec intégration de l'adversaire. Il a pour objectif de déterminer si la formation a acquis les bases nécessaires pour passer à l'exercice (test).

L'exercice lui-même se déroule systématiquement dans un autre compartiment de terrain, avec l'engagement de

¹ Standard Operating Procedures (SOP).

marqueurs. Il est suivi d'une critique interactive (AAR²) et est répété à plusieurs reprises. En fonction du niveau atteint, des difficultés supplémentaires (dilemmes) sont intégrés et peuvent se répéter dans la mesure du possible dans un autre compartiment de terrain.

Conclusion

Depuis le début de l'armée XXI, beaucoup de critiques ont été formulées au sujet de l'instruction. Ayant personnellement connu l'armée 61 puis l'armée 95, je suis en mesure d'affirmer qu'un tel degré d'instruction n'avait jamais été atteint auparavant.

En effet, il y a fort longtemps que des exercices de tir à l'échelon de la compagnie mixte et d'autres exercices de combat à l'échelon du bataillon réduit ne s'étaient déroulés dans les écoles des troupes blindées. De nombreux visiteurs nous l'ont confirmé et ont pu se rendre compte du degré de qualité atteint par la troupe.

Néanmoins, il est important de préciser que ceci n'est possible qu'en disposant d'un effectif suffisant de militaires de carrière, qui s'engagent avec compétence et sans relâche.

Ph.B.



Exercice d'engagement du bataillon de grenadiers de chars 18 sur la place d'armes de Bure. Photos © brigade blindée 1.

² After Action Review (AAR).

